

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 24 JUILLET 2020

Date de la convocation : 17 juillet 2020

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des travaux et projets en cours
- Convention avec l'INRAP concernant la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive
- Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre « aménagement d'un cabinet médical et de deux commerces »
- Voirie
- Compte-rendu des différentes réunions
- Participation financière de la commune au titre de l'aide « façade / toiture »
- Délibérations et questions diverses

Présents : BOBINEAU Joël, TOUTAIN Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, COLAS René, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia, LARGETEAU René-Pierre, ROMANO Guillaume, MIMAULT Claire (arrivée en cours de séance au point 4).

Secrétaire de séance : COLAS René.

Le compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2020 est approuvé.

1 - SUIVI DES TRAVAUX ET PROJET EN COURS

♦ Aménagement d'un cabinet médical et de deux commerces

Un diagnostic d'archéologie préventive doit être réalisé. Les travaux des fouilles commenceront le 27 juillet 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une esthéticienne souhaiterait intégrer le projet.

Suite à la rencontre avec les sénateurs, la commune pourrait prétendre à des subventions de la Région pour ce projet, à savoir : 20 % pour le transfert du cabinet médical et entre 10 à 20 % pour les commerces.

♦ Lotissement « Village du Moulin »

Un appel d'offres pour l'aménagement du lotissement a été lancé. La date limite de dépôt des offres était le 23 juillet 2020 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu le 24 juillet 2020. Il y a eu 13 retraits et 2 dépôts, à savoir :

- L'entreprise PELLETIER : 256 745,06 € HT.
- L'entreprise COLAS : 286 198,00 € HT.

Le prévisionnel (estimé par le Cabinet VERONNEAU) était de 315 512,40 € HT.

Le maître d'œuvre va analyser les offres et contactera l'entreprise la moins-disante afin qu'elle planifie les travaux dans son planning.

SyDEV : une réunion est programmée le 14 août 2020 pour faire le point.
Fibre optique : d'autres prestataires qu'Orange peuvent installer la fibre optique.

2 - CONVENTION AVEC L'INRAP CONCERNANT LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (l'INRAP) a reçu pour mission de réaliser les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat. L'INRAP assure l'exploitation scientifique de ces opérations et la diffusion de leurs résultats. L'opération de diagnostic est réalisée pour le compte de l'aménageur, à l'occasion de son projet d'aménagement. Une convention entre l'INRAP et la commune est nécessaire.

La convention a pour objet de définir les modalités de réalisation par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives de l'opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE « AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL ET DE DEUX COMMERCES »

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre qui annule et remplace l'avenant n° 1 accepté le 3 juillet 2019 qui a pour objet :

- de déterminer le nouveau coût prévisionnel des travaux suite au changement de programme. Le projet a été modifié. Il comprend toujours un cabinet médical et une surface commerciale. La MAM (Maison d'Assistants Maternelles) a été supprimée et remplacée par un commerce. L'enveloppe affectée aux travaux fixée au programme était de 496 000 € HT. Le nouveau coût prévisionnel des travaux suite au changement de programme et à l'issue de l'APD (Avant-Projet Définitif) est porté à 750 000 € HT.
- de déterminer la nouvelle dénomination du projet, à savoir : aménagement d'un cabinet médical et de deux commerces.
- de fixer le nouveau forfait définitif de rémunération. Le forfait définitif passe de 39 432 € HT à 59 625 € HT. Le montant de l'avenant s'élève à 20 193 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 (avenant qui annule et remplace celui accepté le 3 juillet 2019) au marché de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4 - VOIRIE

♦ Travaux rue des Juifs

Le goudronnage est terminé et les tampons des eaux usées ont été relevés.

♦ Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par Monsieur Laurent DUPAS, en charge de l'assainissement au sein de la Communauté de Communes, pour prévoir une rencontre afin de discuter de la mise en côte de plusieurs tampons assainissement qui sont actuellement sous la voirie.

♦ Informations diverses

La route de la Guilbaudière a été détériorée par des tracteurs qui se sont engagés dans le chemin et qui, en faisant demi-tour, ont abîmé la voirie sur 100 mètres.

Les auteurs ne se sont pas manifestés. Les agriculteurs des communes avoisinantes ont été interrogés mais sans succès.

Les agents communaux ont commencé le point-à-temps à différents endroits sur la commune.

5 - COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

♦ Réunion tourisme du 20 juillet 2020 - Rapporteur : Monsieur Damien SABOURAUD, responsable de la commission tourisme

Lors de cette réunion, un tour de table a été effectué pour déterminer les projets prioritaires à mettre en œuvre ; trois priorités :

- aménagement du cheminement et de la boucle des remparts.
- aménagement piétonnier autour du lac en lien avec la Communauté de Communes.
- aménagement de la grange avec un attrait touristique en lien avec la Communauté de Communes.

80 % d'aides de la Région à prétendre.

D'autres projets ont été évoqués : borne interactive, animations nautiques, évolution du feu d'artifice, signalétique...

Un panneau a été installé sur le parking des camping-cars. Le contenu du panneau se fera en lien avec la commission communale « communication » ainsi que l'élaboration d'un petit guide pour les camping-caristes.

Une réunion est programmée avec les professionnels du tourisme de la commune, le mercredi 23 septembre 2020, pour faire le bilan de la saison touristique.

Il a aussi été évoqué la mise en place d'ateliers de formation pour les professionnels du tourisme.

♦ Réunion CCAS du 23 juillet 2020 - Rapporteur : Madame Evelyne TOUTAIN

Semaine bleue : vu les conditions actuelles, l'animation prévue avec le CCAS de Foussais-Payré est abandonnée et reportée à l'année prochaine.

Repas des aînés : il a été décidé de travailler sur la préparation de cette manifestation jusqu'en novembre et une décision sera prise fin novembre sur le maintien ou non du repas.

Le CCAS souhaite soumettre 3 propositions, au sujet du repas des aînés, au Conseil Municipal pour avis. Madame Evelyne TOUTAIN donne lecture des propositions :

- ① Les élus sont invités ainsi que leurs conjoints et aident à servir.
Peut-on inviter les élus sans leurs conjoints ?
- ② Les employés communaux retraités sont invités au repas et aident à servir.
Doit-on continuer à les inviter ou pas ?
- ③ Les membres du CCAS nommés par le Maire préparent cette manifestation mais ne sont pas invités au repas.
Peut-on les inviter ?

Monsieur le Maire donne son avis : c'est un moment de convivialité et trouve dommage de ne pas continuer à inviter les conjoints des élus et les employés communaux retraités. Il trouve normal que les membres du CCAS soient invités.

Une discussion s'engage sur les différentes propositions.

Aucune décision n'est prise ; à réfléchir.

6 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'AIDE « FAÇADE / TOITURE »

La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a mis en place une aide d'embellissement des façades et des toitures pour les logements situés en centre-bourg.

L'aide communautaire « embellissement - façade/toiture » de 1 000,00 € est conditionnée à la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe d'une participation financière communale au titre de « l'embellissement - façade/toiture » de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.
- décide d'attribuer la somme forfaitaire de 1 000,00 € par dossier.
- arrête le nombre de dossiers à 3 par an, soit 15 000,00 € sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025.

7 - DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

◆ REUNION PUBLIQUE : ANTENNE RELAIS

Une réunion publique a été organisée pour les personnes concernées par l'implantation d'une antenne relais le long du chemin des Combes Noires. Il a été distribué 100 invitations et des affiches ont été mises. Sept familles étaient présentes et n'ont pas émis d'opposition.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 « Pour », donne son accord pour continuer le projet, à savoir : l'implantation d'une antenne relais (antenne mutualisée : Bouygues, Orange, SFR) le long du chemin des Combes Noires ; hauteur du pylône : 30 mètres - rayonnement : 6 km.

◆ CANTINE : TARIFS DES REPAS

Les tarifs des repas n'ont pas été revus depuis la rentrée scolaire 2017/2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels des repas, à savoir :

- repas régulier enfant : 3,15 €.
- repas occasionnel enfant : 4,20 €.
- repas pour les instituteurs, les intervenants école et le personnel communal : 4,20 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de revaloriser le prix du repas de la cantine et d'appliquer les tarifs suivants, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 :
 - repas régulier enfant : 3,20 €.
 - repas occasionnel enfant : 4,25 €.
 - repas pour les instituteurs, les intervenants école et le personnel communal : 4,25 €.

◆ ACCUEIL PERISCOLAIRE : TARIFS

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs actuels :

<i>Nombre d'heures de garde par mois et par famille</i>				<i>Tarif par heure de garde</i>
la demi-heure	→→	→→	→→	0,70 €
de 1 à 10 heures	→→	→→	→→	1,35 €
10,5 à 20 heures	→→	→→	→→	1,15 €
20,5 à 30 heures	→→	→→	→→	1,05 €
30,5 à 40 heures	→→	→→	→→	0,85 €
au-delà de 40 heures	→→	→→	→→	0,75 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de l'accueil périscolaire.

♦ **COVID-19 : DECISION SUR LE LOYER PROFESSIONNEL DU SALON DE COIFFURE « ALEXANDRA COIFFURE »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pendant le confinement, le salon de coiffure « Alexandra Coiffure » a continué à verser ses loyers. Le montant du loyer est composé d'une quote-part loyer et d'une quote-part financement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer seulement la quote-part loyer pour la période du 17 mars 2020, et ce, jusqu'à la reprise d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'exonérer la quote-part loyer du salon de coiffure « Alexandra Coiffure », pour la période du 17 mars 2020 jusqu'à la date de reprise d'activité.

♦ **CERTIFICAT D'URBANISME**

Dans le cadre de l'instruction du certificat d'urbanisme déposé pour le camping de la Grande Perrure, Vendée Eau a donné son avis sur la desserte en eau potable du projet. Le projet nécessite une extension du réseau d'eau potable :

- 1^{ère} estimation : 8 927 € HT (sur une longueur de 178 mètres).
- 2^{ème} estimation : 4 079 € HT (sur une longueur de 50 mètres).

Le Conseil Municipal décide que la commune prendra en charge l'extension du réseau d'eau potable à hauteur de 25% du coût de l'extension.

♦ **TOURISME**

Une réflexion sera à mener, pour l'année prochaine, sur l'accueil des touristes.

♦ **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur Stéphane BONNEAU informe de la fin du contrat de travail de Monsieur Samuel BRENOT au 31 juillet 2020. Il pose la question suivante : « doit-on reconduire le contrat de travail pour le mois d'août ? »

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de travail pour 1 mois.

Autre point : les employés communaux viennent aider lors de certaines manifestations telles que : 11 novembre, 8 mai... et récupèrent. Question : « doit-on continuer à demander aux employés communaux de venir aider ou peut-on faire sans ? »

Le Conseil Municipal décide de ne plus faire appel aux employés communaux pour ces manifestations.

♦ **ECOLE : DEVIS DES ORDINATEURS**

Le devis établi par Solutions.com, d'un montant de 1 903,00 € HT soit 2 283,60 €, est validé.

♦ **SYDEV**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu du SyDEV concernant l'installation des motifs lumineux.

♦ **COMMUNAUTE DE COMMUNES : REUNIONS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes a mis en place un lien pour suivre les séances communautaires.

♦ **INVITATION DESIRE-FRISQUE**

Monsieur le Maire rappelle l'invitation de l'atelier Désiré-Frisque, le 30 juillet 2020 à partir de 18h30, pour l'ouverture de leur boutique et l'inauguration de leurs nouveaux locaux.

♦ **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur Damien SABOURAUD informe que :

- 5 entreprises ont été consultées pour les garde-corps de la terrasse de la salle Jean-Louis RIPAUD.
- 4 entreprises ont été consultées pour l'étanchéité du hall de l'école.

La séance est levée à 21h10.

Prochaine réunion de conseil, le vendredi 11 septembre 2020, à 20h30.

